

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023 à 20H30

PROCES-VERBAL

PRÉSENTS : M. Jacques DUPIN - Mme Roselyne PESTEIL - M. Christian BUSEYNE - M. Robert SALAMERO - Mme Marie-Thérèse CARAYON-BALLESTER - M. Pascal GAUREL - Mme Eve BOBY - M. Michel MAUREL - Mme Alejandra COSTA - M. Jean-Marie LAYE - Mme Catherine CIANNI - M. César ASTRUC - Mme Marie CIOLELLI-TENZA - M. Jacques ANDRIEU - Mme Marie-Paule LACHE - M. Laurent CAILLAT - M. Christian REDOUX - Mme Céline PIAZZA - M. Frédéric REUS - Mme Pascale FIORINA - M. Philippe POMMIER - Mme Isabelle SEMBEIL - M. David SANTACREU.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Frédéric LACAS - Mme Florence LACAS-HERAIL - Mme Amandine POUZET - Mme Christelle VANEECLOO (donne procuration à M. D. SANTACREU) - M. Yannick BENEZECH - M. Eric BOUJON.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle SEMBEIL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur Jacques DUPIN excuse l'absence de Monsieur le Maire pour de compréhensibles raisons juridiques, ce dernier possédant un terrain dans la future ZAC redevient l'égal de tous les autres citoyens. A ce titre, il ne peut participer à cette séance.

Questions portées à l'ordre du jour :

FINANCES

1. Décisions du Maire sur la base de ses délégations

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de divers contrats passés dans le cadre de ses délégations :

Décisions relatives aux contrats culturels

DATE	OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT DU CONTRAT	DATE CONSEIL MUNICIPAL
03/05/2023	REPRESENTATION DU GROUPE BHALE BACCÉ CREW LE 17/05/2023 A LA CIGALIERE	ASSOCIATION ONSFOUDKILAO	2 000,00 €	25/09/2023
13/05/2023	ANIMATION DE LA RENCONTRE LITTERAIRE A LA MEDIATHEQUE LE 13/05/2023 AVEC L'ECRIVAIN François-Henri DESERABLE	WIENER MAGALI	GRATUIT	25/09/2023

02/05/2023	REPRESENTATION DU SPECTACLE ZAI ZAI ZAI ZAI CIE BLUTACK THEATRE LE 26/05/2023 A LA CIGALIERE	EPA HERAULT CULTURE	REVERSEMENT 100 % DES RECETTES	25/09/2023
14/04/2023	REPRESENTATION DE LA COMPAGNIE DES JEUX D'OC LE 17/06/2023 A L'OCCASION DU PARATGE	LA CIE DES JEUX D'OC	1 790,00 €	25/09/2023
06/02/2023	REPRESENTATION DE CASTANHA E VINOVEL LE 17/06/2023 FETE DU PARATGE PARC DE LA CIGALIERE	L'ART A TATOUILLE	896,75 €	25/09/2023
14/03/2023	REPRESENTATION DU SPECTACLE SECOND LIFE LE 21/06/2023 A L'OCCASION DE LA FETE DE LA MUSIQUE	ASSOCIATION SECOND LIFE	500,00 €	25/09/2023
21/04/2023	DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION LA COMEDIE DU LIVRE 2023 RENCONTRE LITTERAIRE A LA MEDIATHEQUE LE 13/05/2023 AVEC L'ECRIVAIN FRANCOIS-HENRI DESERABLE	FRANCOIS-HENRI DESERABLE	240,92 €	25/09/2023
23/05/2023	AVENANT A LA CONVENTION TRIENNALE LA CIE DES SONGES ATELIERS DE 6H PAR SEMAINE A DESTINATION DES CLASSE ULIS	LA CIE LE CLAN DES SONGES	1 340,00 €	25/09/2023
11/04/2023	REPRESENTATIONS LES 25/06, 16/07, 27/08 ET 10/09 DIMANCHES FESTIFS	ROUYRE MICHEL	1 200,00 €	25/09/2023
14/03/2023	REPRESENTATIONS DU GROUPE DUO LUMEN LES 2/07, 23/07, 13/08 ET 3/09 DIMANCHES FESTIFS	FOURNIER LOLITA	1 000,00 €	25/09/2023
06/06/2023	REALISATION D'UNE ŒUVRE PLACE GAMBETTA DU 30/06 AU 2/07/2023 A L'OCCASION DU STREET ART	GHASSEN MTIMET ALIAS "SUNRA"	2 000,00 €	25/09/2023
06/06/2023	REALISATION D'UNE ŒUVRE SUR LE MUR DU SKATEPARK A L'OCCASION DU STREET ART	LANSADE JEROME ALIAS "JERC"	1 500,00 €	25/09/2023
06/06/2023	INTERVENTIONS MUSICALES PAR LA CIE ROSA LIEBE DANS LE CADRE DE L'EVENEMENT STREET ART	L'ASSOCIATION LIBELLULE	1 584,07 €	25/09/2023
08/06/2023	REALISATION D'UNE ŒUVRE SUR LE MUR DE LA POLICE MUNICIPALE A L'OCCASION DU STREET ART	GABRIEL TECHENET ALIAS "DARDK"	1 658,00 €	25/09/2023
05/06/2023	ASSOCIATION POUR PRODUIRE LA CREATION DU SPECTACLE "CREATION 2024" DE L'ASSOCIATION DES HOMMES QUI PORTENT ET DES FEMMES QUI TIENNENT POUR UNE REPRESENTATION SAISON 24/25 A LA CIGALIERE	LA CIE DES HOMMES QUI PORTENT DES FEMMES QUI TIENNENT	1 560,00 €	25/09/2023
08/06/2023	REALISATION D'UNE ŒUVRE SUR LE MUR SITUÉ RIVES DE L'ORB A L'OCCASION DU STREET ART	ARTISTE KORAIL	1 300,00 €	25/09/2023
24/04/2023	CONCERT CASTANHA E VINOVEL LE 17/06/2023 PARC DE LA CIGALIERE	CLAUDE SENDAT	900,00 €	25/09/2023

15/06/2023	REALISATION D'UNE ŒUVRE SUR LE MUR SITUÉ RIVES DE L'ORB A L'OCCASION DU STREET ART	DA SILVA ENAER ADRIEN	1 200,00 €	25/09/2023
	REPRESENTATION DU GROUPE BOIS VERT A SERIGNAN LE 1/07/2023	ASSOCIATION OX'LVENT	1 250,00 €	25/09/2023
19/06/2023	REALISATION D'UNE ŒUVRE SUR LES POTELETS ANTI STATIONNEMENT ET 2 BANCS SUR LES ALLEES DE LA REPUBLIQUE A L'OCCASION DU STREET ART	OLIVIER D'HONDT DIT "LE CYKLOP"	1 108,00 €	25/09/2023
21/06/2023	REALISATION D'UNE ŒUVRE SUR LE MUR FACADE VIENNET A L'OCCASION DU STREET ART	TARIK BOUANANI DIT "TAKIR"	2 000,00 €	25/09/2023
03/05/2023	ANIMATIONS FESTIVITES DU PARATGE LE 17/06/2023 RUES ET PLACES DE SERIGNAN	JEAN-MICHEL LHUBAC	1 500,00 €	25/09/2023
23/06/2023	PRESTATIONS MUSICALES LE 30/06/2023 A LA CIGALIERE	FABULOUS SHEEP UNIVART	779,87 €	25/09/2023
21/03/2023	PRESTATION MUSICALE DU GROUPE TRIO LUMEN LE 28/06/2023 A L'OCCASION DE LA JOURNEE DE COHESION	NIKKI ORRI	900,00 €	25/09/2023
06/06/2023	CONVENTION D'OBJET PROGRAMMATION 2023/2024	OCCITANIE EN SCENE	1 000,00 €	25/09/2023
09/03/2023	REPRESENTATION SPECTACLE REDON VARIETES FRANCAISES LE 11/07/2023	AUTIE PASCAL	300,00 €	25/09/2023
08/03/2023	REPRESENTATION DU SPECTACLE "LES CONTRAIRES" LE 13/07/2023	ASSOCIATION LES CHUCKERS	900,00 €	25/09/2023
14/03/2023	SPECTACLE DU GROUPE BLACK ORCHIDEE LES 9/07, 30/07 et 20/08/2023	MARTINEZ EMELINE	600,00 €	25/09/2023
14/03/2023	REPRESENTATIONS MUSICALES LE 6/07 et 24/08/2023	RUIZ GERARD	800,00 €	25/09/2023
15/03/2023	REPRESENTATIONS MUSICALES LES 11 ET 22/07 et LE 8/08/23 MARDIS DE L'ART	RUIZ GERARD	540,00 €	25/09/2023
15/03/2023	REPRESENTATION DU SPECTACLE NOLIKA LES 18/07, 1 ET 22/08 MARDIS DE L'ART	FOURNIER LOLITA	540,00 €	25/09/2023
23/01/2023	REPRESENTATION DU SPECTACLE "LES GLORIEUSES" le 14/07/2023	LOLI EVENTS	2 800,00 €	25/09/2023
09/03/2023	ORCHESTRE DANSANT LE 12/07/2023 PLACE DE LA LIBERATION	SANTALUCIA JULIEN	320,00 €	25/09/2023
21/03/2023	REPRESENTATION DU SPECTACLE AQUARIUS THEATRE LE 16/07 ET 27/08	ASSOCIATION AQUARIUS THEATRE	300,00 €	25/09/2023
09/03/2023	REPRESENTATION SPECTACLE REDON VARIETES FRANCAISES MICHEL SARDOU LE 24/07/2023	AUTIE PASCAL	450,00 €	25/09/2023
06/07/2023	REPRESENTATION DU SPECTACLE "A TRAVERS" AUX RIVES DE L'ORB LE 5/08/2023	LA DOUBLE ACCROCHE	1 098,00 €	25/09/2023
	REPRESENTATION DU CONCERT LE 15/07/2023 ALLEES DE LA REPUBLIQUE	EJAM PRODUCTIONS	2 321,00 €	25/09/2023
13/04/2023	REPRESENTATION DU SPECTACLE TAMBOUR VISION LE 7/10/2023 A LA CIGALIERE	W SPECTACLE	10 550,00 €	25/09/2023

07/04/2023	SPECTACLE "LE TOUR DU MONDE MAGIQUE" LE 21/07/2023 SUR LA PROMENADE	FESTI DROLE	1 450,00 €	25/09/2023
22/07/2023	REPRESENTATION DU SPECTACLE "SPAIN" LES 21 et 22/07/23	L-EVENTSPROD	1 800,00 €	25/09/2023
07/03/2023	PRESTATION MUSICALE LE 21/07/2023 POUR LA FESTA BOCA	PENA DEL SOL	1 100,00 €	25/09/2023
25/04/2023	REPRESENTATION SPECTACLE "MONSIEUR O" LE 5/08/2023	CAKTUS	1 085,38 €	25/09/2023
04/04/2023	PRESTATION MUSICALE LE 5/08/2023 PLACE DE LA LIBERTE	CIE DES HIRONDELLES	1 210,00 €	25/09/2023
07/04/2023	PRESTATION MUSICALE LE 22/07/2023	ASSOCIATION CINQ ROCK	1 000,00 €	25/09/2023
08/03/2023	ANIMATION MUSICALE AVEC LE GROUPE JAZZ IN STREET BAND LE 22/07/2023	ASSOCIATION SYLSYLDANCE	1 200,00 €	25/09/2023
21/03/2023	PRESTATION MUSICALE DU GROUPE ZIK GOTO LES 21 et 22/07/2023 POUR LA FESTA BOCA	ASSOCIATION ZIK'NCO	2 000,00 €	25/09/2023
12/07/2023	DISPOSITIFS PREVISIONNELS DE SECOURS A L'OCCASION DU BMX LE 20/08/2023	FEDERATION DES SECOURISTES Français CROIX BLANCHE	350,00 €	25/09/2023
	PRESTATION LE 6/08/2023 PARADES DANS LES RUES	LABO M ARTS	1 000,00 €	25/09/2023
10/05/2023	REPRESENTATION DU SPECTACLE "HEY PIOLETTE" LE 6/08/2023 PLACE DE LA LIBERTE	COLLECTIF LA BASSE COUR	1 394,71 €	25/09/2023
14/02/2023	FORMATION MUSICALE "MORENA LA GRIOTTE" LE 6/08/2023	L'OUTIL	750,00 €	25/09/2023
06/04/2023	REPRESENTATION DU SPECTACLE "LES CYCLOS- CLOWNS" LE 6/08/2023	LA CIE LES ENJOLIVEURS	2 000,00 €	25/09/2023
11/04/2023	REPRESENTATION DU SPECTACLE "LA VALISE" EZEC LE FLOC'H 08/2023	ASSOCIATION MERE DENY'S FAMILY	1 867,20 €	25/09/2023
24/07/2023	PRESTATION DE SERVICES POUR L'ORGANISATION DU BMX OCCITANIE SHOW LES 19 ET 20/08/2023	PASSION BMX	6 000,00 €	25/09/2023
01/03/2023	ORCHESTRE ALAIN COLOMBIES LE 26/07/2023	COLOMBIES ALAIN	460,00 €	25/09/2023
10/03/2023	SPECTACLE "DUO SI CA ME CHANTE" LES 13/07, 27/07 ET 10/08/23 JEUDIS DES PRODUCTEURS	DE SWARTE GUILLAUME	1 200,00 €	25/09/2023
31/01/2023	ORCHESTRE DUO MIREILLE-YANNICK LE 2/08/2023	MOLINIER MIREILLE	468,26 €	25/09/2023
09/03/2023	ORCHESTRE BERGIN'TRIO LE 28/07/23 PLACE DE LA LIBERATION	NAUDI CHRISTOPHE	830,00 €	25/09/2023
21/03/2023	REPRESENTATION GROUPE "TRIO LUMEN" le 4/08/2023	NIKKI ORRI	890,00 €	25/09/2023

15/03/2023	REPRESENTATION DU SPECTACLE "LES ESTANQUEURS" LE 12/08/2023	L'ART A TATOUILLE	1 160,00 €	25/09/2023
24/04/2023	REPRESENTATION DU SPECTACLE "ENTRE NOUS" LE 6/08/2023	LES THERESSES	4 000,00 €	25/09/2023
09/03/2023	REPRESENTATION DU SPECTACLE "MRS JUKE" LE 29/07/2023	ON STAGE PRODUCTION	1 206,92 €	25/09/2023
10/05/2023	FORMATION MUSICALE "SANDRINE ET SON ETINCELLE MUSETTE" LE 5/08/2023	LAGRIFFOUL SANDRINE	496,93 €	25/09/2023
08/03/2023	ANIMATION MUSICALE AVEC LE GROUPE JAZZ IN STREET BAND EN DEAMBULATION LE 5/08/2023	ASSOCIATION SYLSYLDANCE	1 200,00 €	25/09/2023
11/08/2023	REPRESENTATION DU SPECTACLE "SPAIN" LE 11/08/2023	L-EVENTSPROD	900,00 €	25/09/2023
21/03/2023	REPRESENTATION DU SPECTACLE " 1001 LADIES" LE 15/08/2023	MAD SPECTACLES	2 750,00 €	25/09/2023
06/04/2023	REPRESENTATION DU SPECTACLE "QUALITY STREET BAND" LE 16/08/2023 SAINT ROCH	ROYER CHRISTINE	1 250,00 €	25/09/2023
08/03/2023	PRESTATION MUSICALE LE 16/08/2023 POUR LA ST ROCH	PENA DEL SOL	1 100,00 €	25/09/2023
12/11/2022	FORMATION MUSICALE LA BIENVENIDA LE 16/08/2023 ST ROCH	LA BIENVENIDA	1 220,00 €	25/09/2023
06/08/2023	FORMATION MUSICALE LE 6 ET 12/08/23 LA PROMENADE	CLAUDE SENDAT	1 800,00 €	25/09/2023
13/05/2023	FORMATION MUSICALE "SHOW DEVANT" LE 16/08/23 ST ROCH	BELLIO MATHIEU	2 920,00 €	25/09/2023
24/01/2023	PRESTATION MUSICALE LE 20/08/2023 PLACE DU VILLAGE	GUYLAINE TRESSERAS	470,00 €	25/09/2023
07/03/2023	REPRESENTATION SCENIQUE DE LA FORMATION JEFF SENEGAS LE 25/08/2023	ASSOCIATION ADAM ROCK	1 200,00 €	25/09/2023
15/04/2023	FORMATION MUSICALE "SYLVIE PULLES" LE 23/08/2023	ASSOCIATION MUSIQUE ET TRADITIONS	650,00 €	25/09/2023
13/04/2023	PRESTATION MUSICALE LE 22/08/2023	ROUYRE MICHEL	400,00 €	25/09/2023
09/01/2023	GROUPE SENSATION LE 30/08/2023 LES MERCREDIS GINGUETTE	VARRAINE CELINE	800,00 €	25/09/2023
	FORMATION MUSICALE OCTANE MUSIC EVENTS LE 9/08/2023	FERNANDEZ JEAN	850,00 €	25/09/2023
10/10/2023	REPRESENTATION DU SPECTACLE "LA CAMELOTE PAR LES FRANGINS LINDECKER" LE 26/08/2023	ALTERSEGOS PRODUCTION	2 600,00 €	25/09/2023
31/05/2023	REPRESENTATION SPECTACLE NOLIKA LE 2/09/2023 JOURNEE DES ASSOCIATIONS	NO NEED NAME	300,00 €	25/09/2023
03/07/2023	GROUPE DE MUSIQUE "LA FE et LES FRISES" LE 9/09/2023	LA CIE DEVISSEZ VERS CA	726,00 €	25/09/2023
21/07/2023	REPRESENTATION DU SPECTACLE "BORDERLINE" LE 9/09/2023 A LA CIGALIERE	LES THERESSES	1 300,00 €	25/09/2023

Autres contrats

DATE	OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT	DATE CONSEIL MUNICIPAL
05/05/2023	AVENANT AU CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHAUDIERES RAJOUT DE 10 RADIANTS GYMNASE PISTRE	PAGES	1 761,23 €	25/09/2023

Le Conseil prend acte

2. Remboursements d'assurances

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir accepter les offres d'indemnisation de l'assureur concernant les sinistres suivants :

DATE	OBJET	ASSUREUR	MONTANT	DATE CONSEIL MUNICIPAL
18/05/2023	SINISTRE DEGATS DES EAUX GYMNASSE TEDDY RINER REMBOURSEMENT FRANCHISE + VETUSTE + REPARATION	MAIF	3 016,49 €	25/09/2023
22/07/2023	SINISTRE DEGATS DES EAUX BAR DE LA CIGALIERE REMBOURSEMENT VETUSTE	MAIF	2 821,30 €	25/09/2023

La question est adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

3. Marché de fourniture de repas pour le service scolaire et périscolaire – Choix de l'entreprise

Comme chaque année, une procédure de mise en concurrence a été engagée pour le marché des restaurations scolaire et périscolaire pour l'année scolaire 2023-2024.

A l'issue de cette consultation en procédure adaptée, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux-disante qui a été faite par la société SHCB telle que ci-dessous :

CATEGORIE DE REPAS	Prix HT	Prix TTC
Repas Enfants maternelle et primaire	3.43	3.62
Repas Crèche Nourrissons	2.96	3.12
Repas Crèche Jeunes Enfants	3.10	3.27
Repas Enfants Centre aéré	3.43	3.62
Goûters Crèche	1.00	1.06
Goûters Centre aéré	1.00	1.06

Madame PESTEIL explique que l'entreprise retenue travaille depuis quelques années déjà pour la collectivité. Un représentant de cette entreprise, SHCB, a été reçu par les élus et les techniciens de

la ville pour une mise au point et une mise en garde au sujet de la qualité de la prestation. En effet il a été constaté, depuis la crise du COVID puis la guerre en Ukraine, une baisse de la qualité des repas et du service. Madame PESTEIL explique que cette année va permettre à l'entreprise de faire ses preuves et si à la fin de l'année la ville n'est pas satisfaite, l'entreprise perdra ce marché.

Monsieur SANTACREU demande si l'entreprise est sortie des difficultés financières qu'elle a pu connaître et qui va absorber l'augmentation du prix des repas facturée par SHCB. Il lui est répondu qu'à priori, l'entreprise va mieux puisqu'elle a obtenu de nombreux marchés sur Béziers et autour de Béziers. Même si elle a perdu le marché de la ville de Sauvian, elle bénéficie de plus de clients qu'avant. Il est précisé qu'il n'est pas prévu d'augmenter à nouveau le prix des repas pour les familles, c'est donc la ville qui va absorber cette augmentation. Il est également précisé que la ville peut stopper le contrat en cours d'exécution si la prestation n'est vraiment pas au niveau des obligations contractuelles.

Monsieur DUPIN demande ce qui est prévu en cas d'abandon de l'entreprise en cours de prestation. Madame PESTEIL explique que, lors de la crise ukrainienne, il avait été étudié la possibilité de faire intervenir la cuisine centrale du Lycée, ou celle du Département, pour compenser l'arrêt éventuel du traiteur, mais ces solutions n'auraient pas permis de répondre à tous nos besoins, notamment pour les repas spéciaux, crèche et personnes âgées en portage à domicile, qui demandent des repas particuliers et mixés. Il est également possible de reprendre un autre traiteur, mais avec la probabilité que cela coûte plus cher à la ville. Monsieur ANDRIEU demande s'il n'est pas envisageable de mettre en place sa propre cuisine centrale. Il lui est répondu qu'une telle solution est coûteuse et qu'il est préférable de jouer dans ce cas sur une économie d'échelle et de se regrouper entre plusieurs communes.

La question est adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

4. Mise à jour du tableau des effectifs – Créations de postes

Conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs pour permettre la nomination d'agents déjà en poste susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade (les listes sont arrêtées par le Maire après avis de la commission RH en application des conditions fixées par les lignes directrices de gestion).

Les modifications présentées portent uniquement sur des créations de postes, les suppressions ne pouvant intervenir que dans un second temps après avis du comité social territorial (ex comité technique).

Il est proposé de créer 2 emplois d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure et 1 poste d'ATSEM principale de 1^{ère} classe à temps complet.

La question est adoptée à l'unanimité

URBANISME

5. Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Bilan de la concertation – Arrêt du projet

Par délibération du 28 novembre 2017, la commune a décidé de prescrire la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 24 septembre 2012.

Depuis, un projet de Plan Local d'Urbanisme est élaboré, en concertation avec les personnes publiques associées et la population, afin de répondre aux évolutions réglementaires, de prendre en compte un état des lieux actualisé du territoire et de mieux intégrer les perspectives et les enjeux d'avenir.

Dans ce contexte, il convient de tirer le bilan de la concertation engagée depuis novembre 2017. Il sera proposé au Conseil municipal d'approuver le bilan de la concertation préalable et de mettre à la disposition du public le bilan de cette concertation.

De même, le Conseil municipal arrêtera le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, autorisera Monsieur DUPIN, 1^{er} Adjoint au Maire, à poursuivre la procédure et lui donnera tout pouvoir pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

Monsieur DUPIN et Madame PESTEIL souhaitent féliciter le service urbanisme et en particulier son directeur, Monsieur Monsarrat, qui a rendu un très grand travail pour mettre ces dossiers en place, entre les services de l'Etat, les personnes associées et les différents retours du Conseil Municipal, c'est un travail de fourmis.

La question est adoptée à l'unanimité

6. Future Z.A.C. « Garenque » – Lancement de la procédure de DUP et demande d'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique

Monsieur Jacques DUPIN, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal qu'il a été décidé de recourir à la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) pour permettre l'aménagement du secteur « Garenque » ayant pour objet la réalisation d'un quartier d'habitat, d'équipements et de services. Ce projet s'inscrit dans le respect des orientations du PLU en vigueur et cours de révision.

Il est enfin rappelé que ce projet d'aménagement est soumis à demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et à demande de dérogation au régime de protection des espèces faunistiques et floristiques protégées.

Au titre du 3^o de l'article R181-13 du Code de l'environnement, le maître d'ouvrage doit attester qu'une procédure est en cours pour la maîtrise des terrains. Pour cela il est potentiellement nécessaire de recourir à une expropriation pour cause d'utilité publique. Monsieur DUPIN explique qu'il revient donc au Conseil municipal de s'engager à recourir à la procédure de déclaration d'utilité publique pour le projet de ZAC Garenque afin de compléter le dossier d'autorisation environnementale.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal de recourir à la procédure de déclaration d'utilité publique concernant les terrains situés dans le périmètre opérationnel du projet de ZAC Garenque pour permettre à la Commune de Sérignan de réaliser un quartier d'habitat et de services et d'autoriser Monsieur DUPIN, 1^{er} adjoint au Maire, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur SANTACREU revient sur la réunion publique organisée le mercredi dernier 20 septembre et à laquelle il a participé. Il a entendu l'inquiétude de certains propriétaires qui se sont exprimés ce soir et qu'il estime compréhensible. Il souhaite savoir comment va se régler la question de la création d'une nouvelle école dans le futur quartier de la Garenque et celle des emprises foncières qui vont être nécessaires à ce projet. Il imagine que les propriétaires de terrains concernés vont bénéficier de compensations financières pour la perte de leurs terrains.

Monsieur DUPIN rappelle que la ZAC n'est pas encore créée et que dans le même temps, l'aménageur va commencer à négocier avec tous les propriétaires. Il rappelle également que si cette procédure de ZAC n'avait pas été lancée, le prix de ces terrains n'aurait pas dépassé celui de la terre agricole qui est inférieur à 1€ du m². Celui des terrains aménagés est lui supérieur à 300 € du m² mais les propriétaires de ces terrains ne peuvent prétendre à un tel prix puisqu'ils n'auront pas assuré l'aménagement de la zone. Le prix sera donc compris dans cette fourchette, en fonction des négociations. Si celles-ci n'aboutissent pas, c'est le juge de l'expropriation qui fixera le prix, dans un cadre juridique très stricte.

La question est adoptée à l'unanimité

7. Projet d'aménagement de la future voie urbaine multimodale – Lancement de la procédure de DUP et demande d'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique

Monsieur Jacques DUPIN, 1^{er} adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal qu'il a été décidé d'engager un projet de voie urbaine multimodale afin de contourner Sérignan par le sud. Il rappelle que ce projet est soumis à demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et à demande de dérogation au régime de protection des espèces faunistiques et floristiques protégées. Au titre du 3^o de l'article R181-13 du Code de l'environnement, le maître d'ouvrage doit attester qu'une procédure est en cours pour la maîtrise des terrains. Pour cela il est potentiellement nécessaire de recourir à une expropriation pour cause d'utilité publique. Monsieur DUPIN explique qu'il revient donc au Conseil municipal de s'engager à recourir à la procédure de déclaration d'utilité publique pour le projet de voie urbaine multimodale afin de compléter le dossier d'autorisation environnementale.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal de recourir à la procédure de déclaration d'utilité publique concernant les terrains situés dans le périmètre opérationnel du projet de voie urbaine multimodale et d'autoriser Monsieur DUPIN, 1^{er} adjoint au Maire, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur DUPIN explique que, ne s'agissant pas du même maître d'ouvrage, il est nécessaire d'avoir deux procédures distinctes. Monsieur SANTACREU ajoute que le mode de financement ne sera pas non plus le même, puisque d'autres acteurs publics pourront intervenir sur le financement de cette voie. Monsieur DUPIN confirme et explique que le Département la subventionne en partie et que s'agissant d'une voie d'intérêt communautaire, des discussions sont en cours avec l'Agglomération.

La question est adoptée à l'unanimité

8. Z.A.C. « Garenque » – Participation du public par voie électronique (PPVE)

Question REPORTEE

Madame CIANNI informe le Conseil Municipal de la bonne performance comptable du service des finances de la ville qui a obtenu un 82% d'actes validés par les services du Trésor, ce qui constitue une nette amélioration. Elle souligne l'excellent travail des agents de ce service.

Madame PESTEIL rappelle que jeudi est organisée la Table des Aînées ou sont également conviés les membres du CCAS. Elle rappelle également l'organisation de la semaine Bleue, début octobre avec notamment la pièce de théâtre lancée par Madame LACHE et qui sera jouée le 04 octobre au Forum. Madame LACHE insiste sur la nécessité de réserver.

Le prochain Conseil Municipal est prévu fin octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H12